



SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DES COLONNES AVEC LE CABINET MINARD

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22,
et L. 2122-23,

VU la délibération en date du 16 décembre 2021 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a
délégué au Maire, conformément à l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités
Territoriales, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de prendre toute décision concernant la
préparation, la passation, les pouvoirs de décider de la conclusion et de la révision du louage de
choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Cloud dispose de salles municipales ouvertes à la location,

CONSIDÉRANT que le Cabinet Minard a besoin d'une salle pour organiser l'assemblée générale
d'une copropriété clodoaldienne,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DE SIGNER une convention de location de la salle des colonnes, située aux Avelines,
60 rue Gounod, 92210 Saint-Cloud, ainsi que la location du matériel de sonorisation, avec le Cabinet
Minard, dont le siège social est situé _____ représenté par Monsieur
_____, en sa qualité de Gestionnaire de copropriété, pour l'organisation d'une assemblée générale
de copropriété du _____ à Saint-Cloud (92210), le lundi 14 novembre 2022 de 17h30 à 22h,
pour un montant de 510,00€ TTC (cinq cent dix euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire adjoint en charge de la Culture et du Patrimoine, Madame
Ségolène de LARMINAT, à signer la convention.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services et le Comptable public sont chargés chacun en ce
qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article. L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
(CGCT), le maire rendra compte de ladite décision et ce, en vertu de la délégation reçue du Conseil
municipal durant la réunion obligatoire de celui-ci.

Télétransmission de l'acte le : 20 OCT. 2022
Numéro AR. - Préfecture : 22-17647

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :
20 OCT. 2022

Acte exécutoire en date du :
20 OCT. 2022

Fait à Saint-Cloud, le 20 OCT. 2022

LE MAIRE,

Éric BERDOATI

